

1^{ère} édition

Panorama de la fiscalité patrimoniale internationale

1^{ère} édition

JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

titre journée 1

Président de séance :

8h45 Accueil des participants

9h00 L'éternelle recherche de la résidence fiscale en France au cœur des redressements

- Quelles évolutions jurisprudentielles de la notion de foyer et de centre des intérêts économiques ? Comment combiner foyer et séjour principal ? Quelle approche du centre des intérêts vitaux ?
- Quels sont les nouveaux éléments factuels invoqués par l'administration fiscale pour assoir la résidence en France ?
- Et à l'inverse, quels sont les éléments de preuves qui emportent la résidence hors de France ?

Actifs des non-résidents demeurés en France, une source de redressements complémentaires :

- Quelles nouveautés jurisprudentielles en ce qui concerne l'assujettissement à l'ISF des non-résidents ?
- Mise à disposition gratuite d'immeuble situés en France et détenus par des non-résidents : le nouveau cheval de bataille de l'administration fiscale ?
- Quels sont les premiers retours jurisprudentiels concernant l'exit tax ?
- Comment les tribunaux abordent-ils les difficultés de valorisation et la question des garanties ?
- La question des sociétés à prépondérance immobilière a-t-elle été résolue ?

Bruno Gouthière

Avocat Associé

CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

10h30 Café-Networking

10h45 Quelles fiscalités et avantages patrimoniaux attendre d'un transfert de résidence en Belgique ?

- Fiscalité des dividendes de source française : comment éviter la double imposition ?
- Tirez parti du droit européen et de la convention fiscale franco-belge ; des mécanismes d'assurance-vie ; etc.
- Fiscalité des revenus/plus-values sur des immeubles français (selon que l'immeuble est détenu en personne physique, par une société belge ou française ou par une SCI)
- Cession de l'entreprise à un tiers à partir de la Belgique : intérêt(s) ? Exonération de la plus-value ? Utilité d'interposer une structure ?
- Comment préparer la transmission de son patrimoine à ses enfants et sous quel régime fiscal ?
- Distinction selon (i) la résidence des enfants gratifiés (France, Belgique ou étranger), (ii) la nature du bien donné (mobilier ou immobilier, bien français au sens de l'article 750ter du CGI ou non)
- Comment transmettre l'entreprise à la génération suivante ? Focus sur les atouts de la fondation privée de droit belge

- Cas particulier du transfert de parts de SCI de droit français à ses enfants
- Focus sur quelques réflexes à avoir suite à l'établissement de sa résidence en Belgique (e.a. contrat de mariage)
- Quelles sont les principales obligations déclaratives d'un résident belge (absence de cadastre de la fortune ? imposition anonyme des dividendes et intérêts ? etc.)
- Zoom sur les principales règles de dévolution successorale et sur les réserves héréditaires des héritiers ?

Manoël DEKEYSER

Avocat Associé

& Gregory HOMANS

Avocat fiscaliste

DEKEYSER & ASSOCIES (BELGIQUE)

12h00 Mise en place de la convention multilatérale

- Que contient véritablement ce nouvel instrument ?
- Hybrides, lutte contre les abus des conventions fiscales, établissements stables et règlement des différends : les grands changements au cœur des textes
- Pourquoi va-t-elle plus loin que les conventions fiscales bilatérales ?
- Nouvel instrument = nouveau mode de fonctionnement : comment s'articule les normes minimales et facultatives ?
- Pourquoi les réserves émises par les Etats est l'assurance d'un imbroglio garanti ?
- Comment fonctionnent les réserves et options ?
- Comment les Etats solutionneront la multiplicité des options et des réserves ?

X

XX

XX

13h00 Déjeuner

14h30 La holdings animatrices

- Où planter juridiquement sa holding animatrice ?
- Quel pays choisir en fonction de ses intérêts et ses objectifs ?
- Quel regard porté par l'administration fiscale sur les holdings étrangères ?

Didier BARSUS

Avocat Associé

HOCHE SOCIETE D'AVOCAT

15h30 Café-Networking

15h45 Le DIP à l'épreuve des stratégies patrimoniales internationales ?

- Les règlements européens du 24 juin 2016 relatifs aux régimes matrimoniaux et aux effets patrimoniaux des partenariats enregistrés
-
-

Richard CRONE

Notaire

